

Pour le remboursement de l'automesure chez les patients sous AVK

Auteur : Association AVK control (www.avkcontrol.com)

A l'attention de : Monsieur Xavier Bertrand, Ministre de la santé.

Près de 900.000 personnes sont, en France, sous traitement anticoagulant oral (antivitamine K ou AVK). Celui-ci peut devenir dangereux voir mortel si son suivi est mal assuré.

Dans notre pays, la situation est catastrophique :

- En 1998, environ 17 000 hospitalisations et 4 000 décès (Etude de pharmacovigilance 1998)
- La population des patients sous antivitamine K a doublé en dix ans.
- Les AVK sont toujours la première cause des hospitalisations dues aux effets indésirables des médicaments (Etude de pharmacovigilance EMIR 2007)

Les patients doivent organiser leur vie autour de prises de sang réalisées si possible, toujours dans le même laboratoire d'analyses médicales :

- Piqûres répétées sur des veines parfois traumatisées.
- Contraintes des déplacements aux laboratoires, coûts importants.
- Perte de temps et de journées de travail, absentéisme.
- Fermeture des laboratoires la nuit, les week-end et jours fériés.
- Impossibilité de voyager en sécurité même en France.
- Inefficacité du suivi.

Des appareils portables permettent de mesurer soi-même son temps de coagulation en se piquant le bout d'un doigt comme le font les patients diabétiques en mesurant eux-mêmes leur taux de glycémie :

- Leur efficacité est prouvée et reconnue par la communauté scientifique française et internationale,
- Ils sont utilisés et remboursés dans différents pays,
- Ils responsabilisent le patient à son traitement et augmentent l'efficacité thérapeutique,
- La qualité de vie des patients est améliorée,
- Ils renforcent l'autonomie à domicile pour les personnes âgées ou seules,
- Les résultats sont disponibles en quelques secondes,
- Pas de différence de résultats d'un laboratoire à un autre,
- Le nombre d'accidents et d'hospitalisations est fortement réduit,
- La mortalité chute.

La Haute Autorité de Santé contredit l'avis de son groupe d'experts scientifiques et refuse de recommander une prise en charge par la Sécurité Sociale de ces dispositifs d'automesure pour les adultes (pourtant accordée depuis peu pour les moins de 18 ans).

- ☞ Comment peut on reconnaître un progrès pour notre système de santé et le refuser ?
- ☞ Doit-on laisser mourir des patients en leur refusant les moyens de se soigner ?
- ☞ Comment ne pas tout mettre en oeuvre pour diminuer les accidents liés aux AVK ?
- ☞ Pourquoi ne pas chercher à réduire le nombre des journées d'hospitalisation ?
- ☞ Comment ne pas agir pour diminuer l'engorgement des urgences dans nos hôpitaux ?
- ☞ La France serait-elle condamnée à ne pas mettre en oeuvre des mesures de santé publique uniquement pour sauvegarder des intérêts financiers et corporatistes ?

Le coût de ces dispositifs, très onéreux pour les patients, est rentable pour la collectivité (moins de décès, moins de journées d'hospitalisations, moins d'handicaps, moins de coûts induits).

Chaque jour, des patients meurent en France des conséquences des AVK, chaque jour, de nombreux accidents graves liés à ce traitement provoquent des souffrances, des urgences et des journées d'hospitalisation.

L'automesure est une solution efficace pour lutter contre ce fléau qui n'est pas une fatalité.

Ne pas agir, c'est se rendre coupable de ces morts et de ces souffrances.

Les signataires de cette pétition demandent la prise en charge de l'automesure de l'INR par la Sécurité Sociale comme c'est le cas pour les moins de 18 ans.

